Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 12 (1950)
Heft: 9

Rubrik: Statut des transports automobiles (STA)

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Statut des transports automobiles (STA)

Le No. 203 de la «Feuille officielle suisse du commerce», du 31 août 1950, contient la 168ème publication des demandes de concession se répartissant comme suit:

Transport de choses:

Modifications des publications précédentes:
1 demande de Clarens VD.

Demandes de modification d'une concession de transport définitive:
1 demande de Martigny-Bâtiaz VS, 1 de Morges VD, 1 de Nendaz VS, 1 de Salorino TI.

Demandes d'ouverture d'une nouvelle entreprise soumise à concession:
1 demande de Glovelier BE, 1 de Martigny-Bâtiaz VS.

Délai d'opposition: 30 septembre 1950.

*

Le No. 216 de la «Feuille officielle suisse du commerce», du 15 septembre 1950, contient la 169ème publication des demandes de concession se répartissant comme suit:

Transport de choses:

Demandes de transfert d'une concession de transport définitive:
1 demande de Nendaz VS, 1 de Chiasso TI.

Demande de modification d'une concession:
1 demande d'Aquila.

Délai d'opposition: 14 octobre 1950.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au secrétariat central, à Brougg AG (tél. (056) 4 20 22).

Les oppositions formulées ultérieurement ne seront acceptées, en effet, ni par l'office fédéral des transports, ni par la TAG.

Les **oppositions** doivent être adressées à l'office fédéral des transports en 2 exemplaires. Il est recommandable d'envoyer, en plus, 1 copie au secrétariat central.

Le classeur pratique pour «Le Tracteur»

Notre périodique contient des articles techniques ainsi que de nombreux conseils et indications techniques dont la réimpression ne peut pas être envisagée. Collectionnez donc nos fascicules dans un classeur pratique. Vos fils vous en seront reconnaissants.

Prix: Exécution simili-cuir fr. 3.80, Exécution cartonné (couleur gris-brun) fr. 3.—. Dans les prix ci-dessus sont compris l'ICHA, le port et l'emballage.

Commande: Nous vous prions de passer les commandes contre paiement à l'avance du montant à notre compte de chèques postaux VIII 32608 (Zurich), Association suisse de propriétaires de tracteurs, à Brougg/Arg.

Au verso du coupon droit du bulletin de versement veuillez indiquer: «Classeur 195 . . ., exécution . . . . . .»

C'est suffisant. Il est donc superflu de nous écrire séparément.

Confédération européenne de l'agriculture CEA

La Confédération européenne de l'agriculture CEA se réunira en Assemblée générale du 25 septembre au 2 octobre 1950 à Strasbourg (France). Les séances de ses Commissions spéciales et deux jours d'excursions en Alsace auront lieu à cette occasion. La CEA comprend actuellement 174 associations-membres et 42 membres-conseillers provenant de 18 Etats européens y compris les pays méditerrannées. Les associations faisant partie de la CEA groupement environ 30 millions de membres ayant le droit de vote ou de transaction dans le cadre de leur organisation.

Les délibérations de Strasbourg montreront une fois de plus combien il importe d'avoir une Fédération **européenne** de l'agriculture. Les efforts tendant à une collaboration réelle des Etats européens, l'activité de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) dans le domaine de la libération du commerce international, les projets du Bureau international du Travail à Genève de conventions sur les vacances payées, la durée du travail et les salaires minima pour ouvriers agricoles demandent un examen soigneux et une ferme prise de position de la part de la paysannerie européenne. En plus de ces problèmes, on étudiera aussi à Strasbourg la question de l'utilisation du lait et l'évolution probable du prix du lait et des produits laitiers. L'ordre du jour des Commissions spéciales est aussi particulièrement riche. Nous mentionnerons par exemple: la production et la fertilité de la petite et moyenne exploitation agricole, le problème de la vaccination préventive contre la tuberculose bovine, la mise en valeur du lait écrémé, la coordination de la défense des végétaux en Europe, **la normalisation des tracteurs agricoles,** *) la mise en valeur des produits agricoles sur base coopérative, le logement de la famille paysanne, l'allégement du travail de la ménagère dans la maison paysanne, les examens professionnels pour paysannes, etc.

Les excursions conduiront les participants dans le vignoble alsacien, dans les régions en reconstruction de la Basse Alsace et dans les Mines de potasse. Un banquet officiel et une soirée folklorique permettront de prende contact avec le pays et les gens d'Alsace et de France. On prévoit une forte participation des délégués et des personnes les accompagnant. Sur demande, les agriculteurs et autres personnes intéressées recevront des cartes donnant droit à l'entrée de la galerie de la salle où se tiendra l'Assemblée générale et aux séances des Commissions spéciales. Il est souhaitable que nombreux soient ceux qui profiteront de cette occasion unique.

Un concert spirituel donné par le chœur de la Cathédrale permettra aux participants de passer, dans la Cathédrale elle-même, une heure d'élévation en communion avec la population strasbourgeoise, expression des liens qui unissent la ville à la campagne et l'église à la paysannerie.

CEA.

*) (mis en évidence par nous. La Réd.)

Propriétaires de tracteurs!

n'oubliez pas les prescriptions douanières relatives à l'emploi des tracteurs et carburants agricoles !

Droit de reproduction réservé

«LE TRACTEUR»

Rédaction, administration et régie des annonces: Secrétariat central de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs, Pestalozzistr. 5, Case, Brougg/Arg. - Tél. (056) 4 20 22. Compte postal VIII 32608 Zurich

Prix d'abonnement: frs. 7.— par an Gratuit pour les membres de l'Association Paraît tous les mois

Prix d'insertion

1/1 page = frs. 95.—, 1/2 = frs. 55.—, 1/4 = frs. 30.—, 1/8 = frs. 17.50, prix réduits pour insertions à l'abonnement - Petites annonces: 1/15 page = frs. 8.—, 2/15 = frs. 15.—, 3/15 = frs. 22.—

Imprimerie: Schill & Cie., Lucerne